



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 Septembre 2009

Date de la convocation 23 septembre 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Fontès
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard, Mme MILAN Andrée FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à SATGER Jean-Noël M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain M. REVEL Claude à M. SEGURA René M. BORE Jacques à M. FAVIER Marc M. AZAM Joël à M. BILHAC Christian M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Convention de mise à disposition d'un adjoint d'animation de la commune de Fontès à la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que suite à la modification des jours et heures d'ouverture de l'ALSH de Fontès, il convient de renouveler la convention avec la commune de Fontès pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN, assurant les missions de directeur de cet ALSH.

Cette convention de mise à disposition sera conclue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN du 1^{er} octobre 2009 au 30 Septembre 2010, pour 1178 heures annuelles.
- Les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de Communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à intervenir entre la communauté de communes du Clermontais et la commune de Fontès pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.